



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2023
n° 2023_02_3

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Rochefort en Valdaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christel FALCONE, maire.

Date de la convocation : 17 février 2023.

Date d’Affichage : 03 Mars 2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 10 votants : 10 présents : 09

Présents : Mme FALCONE Christel, M. PARRAT Yves, M. COULON Pascal, Mme LAMBERT Gislaïne, Mme PAGNY Véronique, M. MONTOYA Stéphane, M. MARCHANDOT Damien, M.GUILHEN Patrick , Mme CATINOT Virginie.

Absent(s) :

Procuration Absents excusés : M. TACUSSEL Jean-Pierre (Pouvoir donné à M. COULON Pascal),

Secrétaire de séance : Yves PARRAT

Délibération CM n° 2023_02_3

Objet : Tarifs de location de la salle communale pour 2023

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté en 2022 une nouvelle procédure de location de la salle communale avec des tarifs différenciés selon la nature des locataires et le lieu d'habitation.

Les modalités suivantes ont été arrêtées en 2022 et nous vous proposons de les reconduire pour 2023 :

Modalité de Réservation pour les particuliers :

Toute réservation doit faire l'objet d'une demande écrite qui devra impérativement transiter par le secrétariat avant d'être transmise et gérée par l'interlocuteur concerné par cette demande.

• Location sur deux jours :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - <u>résidents commune</u> : | 100 euros du 1er mai au 30 septembre
150 euros du 1er octobre au 30 avril |
| - <u>extérieurs commune</u> : | 400 euros du 1er mai au 30 septembre
470 euros du 1er octobre au 30 avril |

Modalité de Réservation pour les associations et les entreprises

- Location d'une ½ journée :

Association dont le siège social est Rochefort	Association, Structures à but lucratif dont le siège social est Rochefort		Association, Structures à but lucratif dont le siège social est Hors Rochefort		Entreprises
Gratuité	Annuel	Unité	Annuel	Unité	300,00 €
	450,00 €	150,00 €	900,00 €	300,00 €	

- Forfait Nettoyage de la salle communale soit : **80 euros**
- Location de la vaisselle : **30 euros**
- Caution : **1000 euros non restituée en cas de dégâts constatés du fait de l'occupant et/ou état de propreté non respecté,**

• Mise à disposition gratuite de la salle du foyer pour les associations de la commune pour leurs réunions et manifestations dans le but d'animations sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide de maintenir les modalités et les tarifs de location des salles communales en 2023 aux mêmes conditions qu'en 2022.

Adopté à l'unanimité des présents,

pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

Le maire,
Christel FALCONE